



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : HYDARA/BONDY/2025/5209
Date du repérage : 16/01/2025



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ...**Seine-Saint-Denis**

Adresse :**5, passage Michelet**

Commune :**93140 BONDY**

Section cadastrale AI, Parcelle(s) n° 9, 19, 183

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. A; Esc. A; Etage 2, Lot numéro 14, cave lot N°20, parking lot N°43

Périmètre de repérage :

Ensemble des parties privatives

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ...

Adresse :**5, passage Michelet**
93140 BONDY

Objet de la mission :

☒ Etat des Risques et Pollutions

☒ Métrage (Loi Carrez)

☒ Diag. Installations Electricité

☒ Diagnostic de Performance Energétique



Résumé de l'expertise n° HYDARA/BONDY/2025/5209

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **5, passage Michelet**

Commune : **93140 BONDY**

Section cadastrale AI, Parcelle(s) n° 9, 19, 183

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. A; Esc. A; Etage 2, Lot numéro 14, cave lot N°20, parking lot N°43

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	Voir ERP
	DPE	273 kWh/m²/an 8 kg CO₂/m²/an E Estimation des coûts annuels : entre 870 € et 1 220 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 39,44 m² Superficie habitable totale : 39,44 m²



Résultat du repérage

Date du repérage : **16/01/2025**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me Robillard

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée/Séjour	24.67	24.67	
SdB	3.98	3.98	
Chambre	10.79	10.79	
Terrasse	0	19.04	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

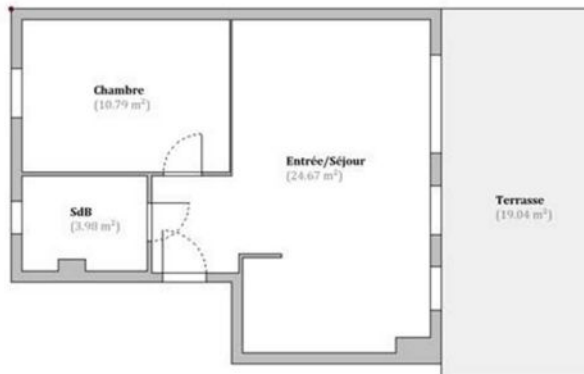
Surface loi Carrez totale : 39,44 m² (trente-neuf mètres carrés quarante-quatre)
Surface au sol totale : 58,48 m² (cinquante-huit mètres carrés quarante-huit)

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **16/01/2025**

Par : **FERREIRA Toni**

Ariane Environnement
SARL CPEE
16 avenue de Fredy 93250 Villemomble
Ariane Environnement
RCS BOBIGNY : 452 900 202
CODE NAF : 7711 Z

Aucun document n'a été mis en annexe



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2593E0283123C

Etabli le : 27/01/2025

Valable jusqu'au : 26/01/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : [REDACTED]

Bat. A; Esc. A; Etage 2, 14, cave lot N°20, parking lot N°43

Type de bien : Appartement

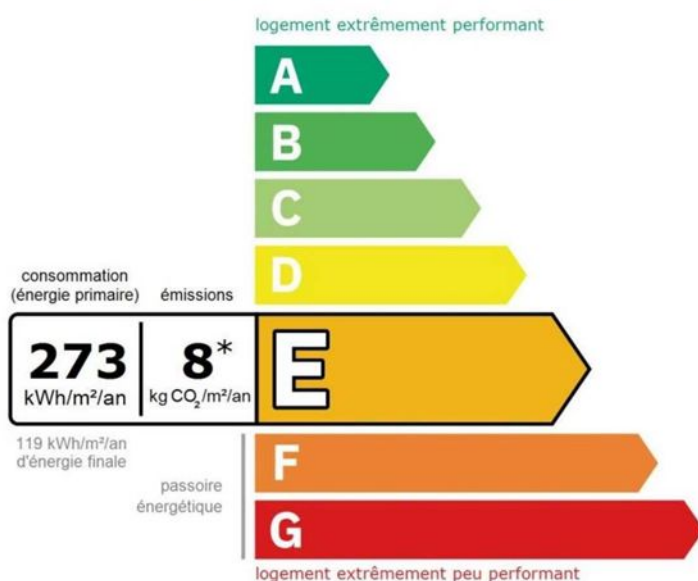
Année de construction : 2001 - 2005

Surface de référence : 39.44 m²

Propriétaire : Mr [REDACTED]

Adresse : 5, passage Michelet 93140 BONDY

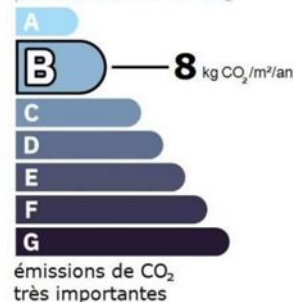
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 346 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 791 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **870 €** et **1 220 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

Ariane Environnement

16 Avenue de Fredy
93250 VILLEMOMBLE
tel : 01.43.81.33.52

Diagnosticteur : FERREIRA Toni

Email : ariane.environnement@hotmail.fr

N° de certification : 18013172

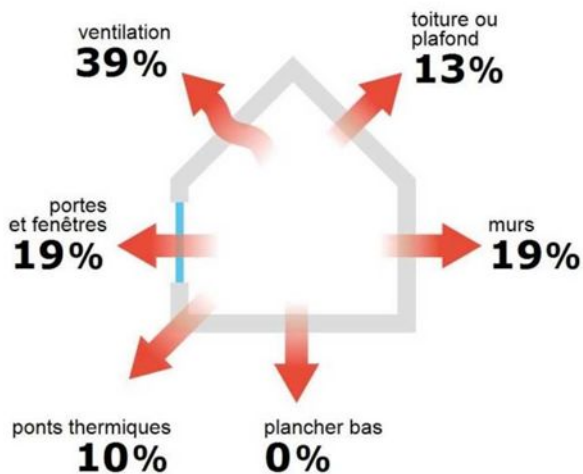
Organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION France



Ariane Environnement
16 Avenue de Fredy
93250 VILLEMOMBLE
tel : 01.43.81.33.52

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	6 642 (2 888 é.f.)	entre 540 € et 750 €	 61 %
 eau chaude	⚡ Electrique	3 461 (1 505 é.f.)	entre 280 € et 390 €	 32 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	171 (75 é.f.)	entre 10 € et 20 €	 2 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	526 (229 é.f.)	entre 40 € et 60 €	 5 %
énergie totale pour les usages recensés :		10 801 kWh (4 696 kWh é.f.)	entre 870 € et 1 220 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 87ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture **soit -177€ par an**

Astuces

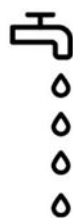
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 87ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

36ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -100€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) donnant sur un local chauffé Inconnu (à structure lourde) avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	bonne
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur un local non chauffé non accessible avec isolation extérieure (réalisée entre 2001 et 2005)	moyenne
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée / Porte(s) bois opaque pleine	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Radiateur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur avec réduit (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 80 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1**Les travaux essentiels**

Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

2**Les travaux à envisager**

Montant estimé : 8100 à 12100€

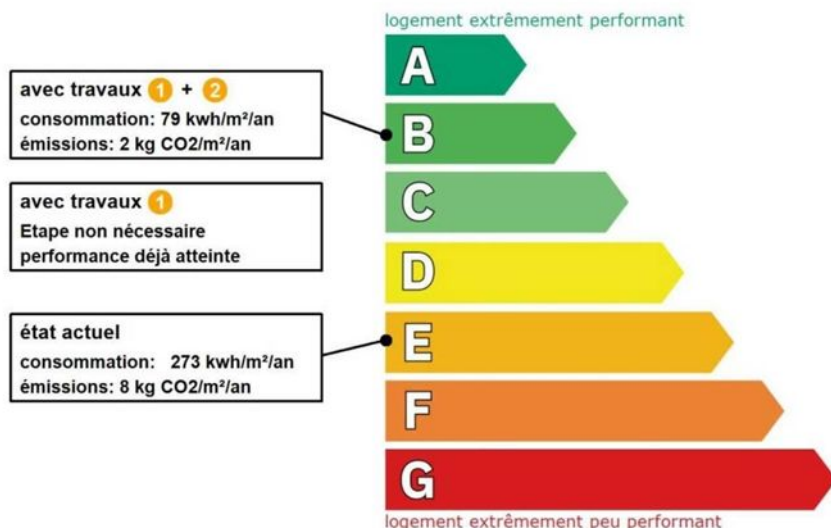
Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires :

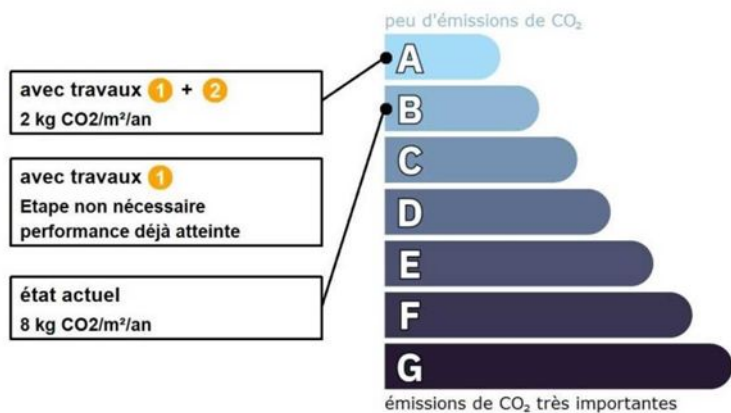
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2024.6.1.0]	Justificatifs fournis pour établir le DPE : Photographies des travaux
Référence du DPE : HYDARA/BONDY/2025/5209	
Date de visite du bien : 16/01/2025	
Invariant fiscal du logement : N/A	
Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AI, Parcelle(s) n° 9, 19, 183	
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021	
Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A	

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	93 Seine Saint Denis
Altitude	📶 Donnée en ligne	58 m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈ Estimé	2001 - 2005
Surface de référence du logement	🔍 Observé / mesuré	39.44 m²
Nombre de niveaux du logement	🔍 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2.5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Ouest	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 18,85 m²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en béton banché
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré oui
	Année isolation	📄 Document fourni 2001 - 2005



Mur 2 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	8,36 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
Mur 3 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	7,08 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	2001 - 2005
	U _{mur0} (paroi inconnue)		Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 4 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	3,68 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	60 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	17.63 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
	U _{mur0} (paroi inconnue)		Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 5 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	7,83 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	60 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	17.63 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
	U _{mur0} (paroi inconnue)		Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 6 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	9,89 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
Plancher	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	39,44 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	39,44 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local non chauffé non accessible
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	2.22 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes

	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	0.45 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Sud
Fenêtre 2 Sud	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Baie masquée par une paroi latérale
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	1.26 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 6 Sud
Fenêtre 3 Sud	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Nord	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	4.1 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur

Porte	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	1.9 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	60 m²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	17.63 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
Pont Thermique 2	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	7.5 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5.9 m
	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Sud / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4.6 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré VMC SF Hygro A de 2001 à 2012
	Année installation	❌ Valeur par défaut 2001 - 2005
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré non
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré 39,44 m²
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré Electrique - Radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré 2002 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré Radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré divisé
Eau chaude sanitaire	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré 1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	❌ Valeur par défaut 2001 - 2005
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré accumulation
	Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré 80 L

**Références réglementaires utilisées :**

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : Ariane Environnement 16 Avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE

Tél. : 01.43.81.33.52 - N°SIREN : 452900202 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10882805304

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2593E0283123C](#)





Etat de l'Installation Interieure d'Electricité

Numéro de dossier : HYDARA/BONDY/2025/5209
Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage : 16/01/2025
Heure d'arrivée : 15 h 30
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité est valable 3 ans pour la vente et 6 ans pour la location.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **5, passage Michelet**
Commune : **93140 BONDY**
Département : **Seine-Saint-Denis**
Référence cadastrale : **Section cadastrale AI, Parcelle(s) n° 9, 19, 183, identifiant fiscal : N/A**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. A; Esc. A; Etage 2, Lot numéro 14, cave lot N°20, parking lot N°43
Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**
Année de construction : **2000/2010**
Année de l'installation : **Inconnue**
Distributeur d'électricité : **ENEDIS**
Parties du bien non visitées : **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **KSR & ASSOCIES**
Adresse : **24-26 avenue du général de Gaulle**
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Téléphone et adresse internet : . **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **Mr [REDACTED]**
Adresse : **5, passage Michelet**
93140 BONDY

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **FERREIRA Toni**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **Ariane Environnement**
Adresse : **16 Avenue de Fredy**
93250 VILLEMOMBLE
Numéro SIRET : **45290020200022**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **10882805304 - 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France** le **11/07/2023** jusqu'au **10/07/2028**. (Certification de compétence **18013172**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité**E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées**

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☐ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☐ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☒ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- ☒ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☐ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- ☒ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- ☒ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B7.3 a	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations (Entrée/Séjour)			
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé (Entrée/Séjour)			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. - Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a2	Une partie seulement de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. - Constatations diverses

Constataction type E1. - Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur

principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	Non autorisé
B2.3.1 i	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	Non autorisé
B3.3.4 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	Non visible
B3.3.5 a2	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'une dérivation Ind. de Terre	TBE non démontable
B3.3.5 b2	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante de la dérivation Ind. de Terre visible en PP	TBE non démontable
B3.3.5 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	Démontage du plastron non autorisé
B4.3 a1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	Démontage du plastron non autorisé
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	Démontage du plastron non autorisé
B4.3 c	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	Démontage du plastron non autorisé
B4.3 e	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Démontage du plastron non autorisé
B4.3 f1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement	Démontage du plastron non autorisé

Year	Country	Population (millions)	Urban population (millions)	Urban population (%)	Population density (per sq km)	Urban population density (per sq km)	Population growth rate (%)	Urban population growth rate (%)	Population doubling time (years)	Urban population doubling time (years)
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Germany	50	35	70	200	200	0.5	0.5	140	140
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	India	360	100	28	150	50	1.5	1.5	47	47
1950	China	550	100	18	120	30	1.0	1.0	72	72
1950	United Kingdom	50	40	80	250	250	0.4	0.4	175	175
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Spain	40	20	50	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Poland	30	20	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Czech Republic	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	Soviet Union	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	USSR	170	100	59	80	100	0.5	0.5	140	140
1950	East Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	West Germany	15	10	67	100	100	0.5	0.5	140	140
1950	France	45	30	67	100	100	0.8	0.8	87	87
1950	Italy	45	30	67	150	150	0.6	0.6	100	100
1950	Japan	80	50	63	300	300	0.3	0.3	230	230
1950	United States	150	100	67	30	100	1.2	1.2	58	58
1950	Canada	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Sweden	8	6	75	150	150	0.2	0.2	350	350
1950	Australia	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	South Africa	10	5	50	20	100	1.0	1.0	72	72
1950	Argentina	15	10	67	30	100	1.0	1.0	72	72
1950	Brazil	70	20	29	50	100	1.5	1.5	47	47
1950	Mexico	25	10	40	50	100	1.5	1.5</		